VILLE D'ARLON
Belgique
Rue Paul Reuter, 8 - 6700 ARLON
Tél : 063/245.600 - Fax : 063/222.975

EXERCICE 2022

FORMULAIRE DE RECENSEMENT

TAXE SUR LES SECONDES RESIDENCES

Conformément au Règlement-taxe sur les secondes résidences, nous vous prions de retourner ce document dûment **complété** **et** **signé** à l'Administration communale d'Arlon (service « Taxes et Redevance »), rue Paul Reuter, 8 – 6700 Arlon

Je soussigné(e)…… date de naissance……..

Numéro national……

Numéro de téléphone :……

Adresse email :……..

domicilié(e) à……....

déclare résider occasionnellement *(adresse seconde résidence)* à Arlon……

……...

…… depuis le …. /……./…….

Adresse d'expédition :……..

**Veuillez joindre au document une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport.*

Montants des différentes taxes annuelles afférentes à la situation dont question :

1) 640€ pour tout logement privé (cf. art. 2, 3 et 4 du règlement. Taxe sur les secondes résidences) ou 175€ pour les secondes résidences établies sur camping agréé. Les logements pour étudiants ne sont pas concernés par ladite taxe. L'état d'étudiant est constaté par toute pièce probante.
2) 240€ par responsable de ménage (cf. art 6. du règlement Taxe sur la collecte et traitement des déchets).
3) 150€ pour étudiant (cf. Art 6 A.2 du règlement immondices)
4) 65€ par responsable de ménage (cf. art. 6 et 11 du règlement Taxe sur le raccordement au réseau d'égouttage).

Fait à
Le
Signature du déclarant